

Madame, Monsieur,

Deux dispositifs existent au collège pour aider les élèves à faire leurs devoirs :

• **LE DISPOSITIF « AIDE AUX DEVOIRS » (AAD)**

Les lundi, mardi et/ou jeudi, le soir après les cours, de 17h20 à 18h20

En petit groupe, encadré par un assistant d'éducation

➤ *L'inscription à l'aide aux devoirs sera possible prochainement grâce à un bulletin d'inscription disponible sur le site du collège ou sur demande auprès du professeur principal. Il sera ensuite à remettre à Mme Piette-Duclos, CPE.*

• **LE DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS » (DF)**

Pendant la journée, pendant une heure d'étude de l'élève

En petit groupe, encadré par un professeur ou un assistant d'éducation

➤ *Les professeurs distribueront un bulletin d'inscription devoirs faits aux classes pouvant bénéficier d'une séance, selon leurs emplois du temps. Une fois complétés, les bulletins d'inscription aux devoirs faits seront à remettre aux professeurs principaux.*

Les élèves inscrits dans le dispositif « aide aux devoirs » ou « devoirs faits » devront respecter la charte suivante :



Charte des Devoirs Faits et AAD



- ✓ Je suis assidu et ponctuel
- ✓ Je suis volontaire et sérieux
- ✓ J'ai tout mon matériel pour travailler, mes cahiers et mon agenda à jour
- ✓ J'ai anticipé en faisant mon sac la veille afin de prévoir du travail
- ✓ Je me mets au travail dès mon arrivée, et sollicite de l'aide si besoin (je n'attends pas qu'on me dise quoi faire)
- ✓ Je finis mes devoirs à la maison si je n'ai pas terminé

Si ces conditions ne sont pas remplies, nous nous réservons la possibilité d'exclure un élève du/des dispositif(s).

La Principale,
Isabelle LENAIN

